

MAIRIE de CHANTRIGNE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 03/03/2020 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0

Date de Convocation : 22/02/2020

Date d'Affichage : 07/03/2020

L'an deux mille vingt, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET C., Mr CHENEL A, Mr GARNIER D, ,, Mr SILLERE P, Mr STAFFORD P, Mr. BIZEUL T, Mme MAREAU M., Mme FAVRIS M, MILLET L, Mme LEGENTIL S, Mme TRAVERS B

Absents : Mme PINEAU M, Mr CORNU P excusés.

Mr BIZEUL Thomas a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 14/01/2020

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/01/2020.

VOTE des subventions 2020

Le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit les subventions 2020 pour un montant de **4 905 €** qui sera inscrit au Budget Primitif de l'exercice :

- AFN : 150 €
- Club de l'Amitié : 200 €
- Amicale des aînés ruraux : 100 €
- Ecole publique : 1 300 €
- ADER : 782 €
- Prévention routière : 50 €
- SPA : 50 €
- Union Sportive section football : 1000 €
- Comité des Fêtes : 550 €
- Assoc. Théâtre L'esperluette des Vallées : 550 €
- Banque Alimentaire (CAS) : 53 €
- Secours catholique : 60 €
- UDAF 53 : 60 €

DL2020-05CM - Participation 2020 des Services Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, Après délibération,

FIXE ainsi qu'il suit les participations 2020 des Budgets Eau et Assainissement pour le Service Informatique du Budget Général de la Commune, soit :

- Service EAU	1 000 €
- Service ASSAINISSEMENT	400 €.

DL2020-06CM – Charte Solidarité-Eau

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé en 2012 l'adhésion auprès de la Direction de la Solidarité du département de la Mayenne à la Charte solidarité-eau et propose le renouvellement annuel de cette adhésion pour 2020.

En adhérant à cette charge, la collectivité remplit ses obligations en tant que fournisseur d'eau notamment par la continuité de la distribution, et la possibilité offerte aux familles de demander une aide financière au service départemental (Fonds de solidarité pour le logement).

La cotisation annuelle reste fixée à 0,2049 € par abonné.

Deux possibilités d'adhésion :

- participation financière : subvention au service départemental
- abandon de créances : versement de cotisation d'adhésion qu'en cas d'ouverture de dossier (choix 2012).

Le Conseil Municipal, après discussion :

DECIDE d'adhérer à la Charte Solidarité Eau pour l'année 2020 par le biais de l'abandon des créances sur la base annuelle de 0,2049 € par abonné.

DL2020-07CM – Aménagement parking du stade et lotissement de la bergerie

Demande de subvention au titre du produit des Amendes de Police. Programme 2020-Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière – projet de voirie.

Les membres du Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOPTENT le projet d'aménagement de la rue de la bergerie, parking du stade et du lotissement présenté ainsi que les modalités de financement,

SOLLICITENT une subvention au titre du produit des Amendes de police - Programme 2020 « aménagement de sécurité routière »,

VALIDENT le plan de financement proposé pour cette opération comme indiqué ci-dessous :

- Montant des travaux :.....	32 500 € HT
- Amendes de police.....	8 125 € HT
- Autofinancement.....	30 875 € HT.

DL2020-08CM – Tarif local de commerce - boulangerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme Le Maire à ne pas appliquer la révision à la date anniversaire du bail soit le 19 mars de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Insee.

Logement 93 rue des Vallées :

- Loyer mensuel : 410 €.

DL2020-09CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2020.

Information complémentaire à la délibération DL2019-22CM et DL2019-23CM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le règlement de la location de la Salle des Loisirs pour l'année 2020. Les arrhes de réservation ne sont demandées que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, les arrhes ne pourront être restitués qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement.

A chaque réservation de la salle de loisirs, une attestation de responsabilité civile sera demandée.

DL2020-11 CM - Subvention exceptionnelle au dernier commerce – bar-restaurant-tabac en milieu rural.

Après 31 ans d'activité intense, Hervé et Monique CHESNEAU souhaitent transmettre leur restaurant. Cet établissement est renommé dans la région.

Après présentation de la facture ICF « cession-commerce » réglée par Mr CHESNEAU pour la diffusion de l'offre de vente dans un magazine et sites Internet associés.

CONSIDERANT l'intérêt de la commune à maintenir un commerce bar-restaurant-tabac,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime que cette subvention constitue une opportunité pour aider à retrouver un repreneur et maintenir localement un commerce de proximité en milieu rural.

AUTORISE Mme le Maire à émettre le mandat correspondant à 1 000€ (C/6745 : Subventions exceptionnelles).

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre du budget primitif de l'exercice en cours.

DL2020-12CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2019/2020.

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin et après-midi. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs de 2019,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2019-2020:

De 9h à 12h30 : Garderie Forfait fixé à **3 €** par mercredi matin.

De 12h30 à 18h00 : **4 €**

Soit 7 € la journée et 6 € pour les enfants participant exclusivement à l'activité football (l'association USC).

INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement des Lavandières :

Mr Thomas Guilmeau et Mme Allison FRANGEUL ont rédigé un courrier à l'attention du conseil municipal concernant le prix du terrain au Lotissement des Lavandières. Intéressés pour une parcelle, il demande de revoir le prix du m2.

A l'unanimité, il a été décidé de maintenir le prix actuel HT et d'étudier le calcul de la TVA sur marge, ce qui diminuerait le prix TTC du terrain.

Le conseil municipal rappelle qu'il n'y a pas de taxe d'aménagement et exonère de deux ans la taxe foncière sur les constructions neuves.

Don d'un terrain à la commune :

Un habitant de la commune souhaite faire un don à la mairie d'un terrain sur lequel est édifié un calvaire. Celui-ci ne pense pas être en mesure d'entretenir cet espace.

La municipalité propose d'entretenir le calvaire. Une convention sera mise en place.

Contrat - demande de rupture conventionnelle :

Marlène Ravé actuellement en disponibilité sur le poste d'agent technique à l'école, a fait une demande de rupture conventionnelle. Mme le Maire a 30 jours pour la convoquer et trouver un terrain d'entente.

Elle est convoquée samedi 07 mars à 10h.

Accueil du mercredi après-midi :

Plusieurs familles ont émis le souhait d'un mode de garde le mercredi après-midi. Le conseil municipal souhaite maintenir une garderie le mercredi toute la journée. Béatrice, diplômée BAFA et mise à disposition par la commune de St Loup du Gast. Elle intervient le mercredi matin. La commune recherche un agent pour le mercredi après-midi.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 20 mars 2020 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 10/03/2020

Le secrétaire,

Le Maire,